

Les résultats des expériences et des recherches et le programme du ministère, en général, sont transmis aux cultivateurs et au public par l'intermédiaire de bulletins, de la presse, de la radio et du cinéma. Des communiqués sur la situation du marché font régulièrement partie de cette publicité.

Les mesures prises par le gouvernement canadien en vue d'assurer la stabilité des prix et la sécurité de l'industrie sont exposées dans un article spécial, pp. 376-380.

Crédit agricole.—Le gouvernement fédéral a pris des mesures pour étendre les facilités de crédit accordées aux cultivateurs en vertu de la loi sur le prêt agricole et de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. La loi de 1951 sur le financement provisoire des producteurs de grain des Prairies était une loi d'urgence destinée surtout à venir en aide aux cultivateurs qui avaient subi des pertes par suite du mauvais temps à l'époque de la moisson.

Loi de 1929 sur le prêt agricole canadien.*—Cette loi, appliquée par la Commission du prêt agricole canadien, met à la disposition des cultivateurs des prêts hypothécaires à long terme. Les prêts sont consentis pour l'achat de terres, de bétail et de matériel de ferme ainsi que pour fins d'amélioration, d'exploitation et de refinancement. La Commission accorde aussi à ses emprunteurs à long terme des prêts à court ou à moyen terme moyennant une seconde hypothèque de cinq ans et une garantie additionnelle sur des biens mobiliers.

Depuis ses débuts en 1929 jusqu'au 31 mars 1952, la Commission a prêté \$79,429,000. Les prêts consentis durant l'année terminée le 31 mars 1952 se chiffrent par \$4,238,400, diminution de 10 p. 100 sur l'année précédente. Environ 60 p. 100 des emprunts courants sont affectés à l'acquisition de terres ou au remboursement de dettes garanties par la terre. Les biens administrés par la Commission ont augmenté de plus de sept millions de dollars au cours des cinq dernières années pour s'établir à \$29,864,550 le 31 mars 1952.

* Revu par W. A. Reeve, secrétaire de la Commission du prêt agricole canadien.

1.—Prêts approuvés et prêts effectués en vertu de la loi sur le prêt agricole canadien, années terminées le 31 mars 1943-1952

NOTA.—Les chiffres des années antérieures figurent au tableau correspondant des éditions précédentes de l'Annuaire, à compter de celle de 1940.

Année terminée le 31 mars	Demandes reçues		Prêts approuvés					Prêts effectués		
	Nombre	Montant	Première hypothèque		Seconde hypothèque		Montant total	Première hypothèque	Seconde hypothèque	Montant total
			Nombre	Montant	Nombre	Montant				
		\$		\$		\$	\$		\$	\$
1943.....	1,055	2,277,830	601	1,156,150	135	59,300	1,215,450	1,260,033	60,233	1,320,256
1944.....	1,037	2,419,001	603	1,315,950	162	90,850	1,406,800	1,251,949	84,154	1,336,103
1945.....	1,306	3,293,559	728	1,623,000	176	100,700	1,723,700	1,561,174	100,235	1,661,409
1946.....	1,846	4,758,916	918	2,161,050	258	163,050	2,324,100	1,977,902	143,305	2,121,207
1947.....	2,015	5,579,142	1,312	3,165,250	404	253,900	3,419,150	3,030,915	242,896	3,273,811
1948.....	2,380	6,672,998	1,301	3,145,150	517	315,400	3,460,550	2,911,167	274,073	3,185,240
1949.....	3,357	9,698,276	1,821	4,450,100	756	469,200	4,919,300	4,169,070	425,966	4,595,036
1950.....	4,639	13,293,132	1,949	4,715,500	801	473,900	5,189,400	4,480,779	462,150	4,942,929
1951.....	3,971	11,485,673	1,796	4,312,450	680	409,550	4,722,000	4,288,866	404,213	4,693,079
1952.....	3,339	10,613,527	1,437	3,929,500	494	308,900	4,238,400	4,131,141	337,951	4,469,092